Chers amis paras de l'UNP,

A la suite de mes visites dans les sections il m'apparait nécessaire de revenir sur certains points. En effet, l'efficacité, le fonctionnement courant et l'image de l'UNP seront améliorés et ramenés au niveau qui doit être les leurs si l'ensemble de nos membres tient compte et applique les rappels faits ici.

Ces remarques sont faites non par ordre de priorité mais en fonction des constats répétés au quotidien. Tout est normalement déjà connu par chacun de nos membres mais la réalité montre qu'il est nécessaire de préciser et recadrer bien des domaines ou évidences. Il doit être bien compris par tous que le temps du laxisme administratif, de l'à peu près, et des petits arrangements entre amis est fini. Le fonctionnement de notre société, les lois et les réglementations ne le permettent plus.

C'est tout le mérite de l'UNP d'œuvrer collectivement à un fonctionnement et un état d'esprit exemplaires. Pour cela les textes qui nous régissent (statuts et règlement intérieur) doivent être appliqués au quotidien avec le pragmatisme souligné dans les domaines suivants

ORGANISATION DES SECTIONS

Chaque section doit disposer d'un bureau comprenant au minimum un président, un secrétaire et un trésorier. Il est souhaitable que chacune de ces fonctions soit doublée (vice-président, trésorier adjoint, etc, l'appellation importe peu), ce qui garantit un bon fonctionnement et sans interruption des sections. Cela suppose que le binôme du responsable (président, trésorier, secrétaire, autre) soit associé aux informations, réflexions et décisions. De nombreuses autres fonctions peuvent être créées, définies selon les besoins de chaque section.

Bien évidemment les sections n'ont pas de conseil d'administration mais un bureau (voir cidessus).

EXERCICE DES RESPONSABILITES

Le recours à l'épouse ou conjointe d'un membre du bureau pour exercer des responsabilités officielles au sein de la section montre que tôt ou tard des conflits d'intérêt surviennent, ou pour le moins des difficultés relationnelles. Cette pratique n'est donc pas souhaitable sauf nécessité avérée.

Lorsqu'un responsable au sein d'un bureau doit quitter sa fonction pour des raisons tout à fait justifiées et recevables il convient que ce responsable ne se contente pas de rendre compte de son départ car cela traduit une désinvolture et un manque de considération vis à vis de l'association. Il est de son devoir de prévoir un préavis mis à profit pour identifier un remplaçant et le faire nommer par une décision du bureau et de transmettre consignes et

documents en sa possession à son successeur. Ne pas le faire c'est abandonner lâchement ses camarades, en contradiction avec la cohésion que chacun défend.

Des responsables demeurent trop longtemps dans leurs fonctions. Certes peu de volontaires se présentent pour assurer la relève, ce qui signifie un manque de courage et d'ambition de bien des membres. Mais c'est aussi parfois parce que l'intéressé ne veut pas partir, tout satisfait qu'il est de se voir connu des autorités locales. Cette confiscation des responsabilités est contraire à la fraternité parachutiste et ne peut que générer routine, sclérose, voire malversations. Il revient aux membres des sections concernées de ne pas se comporter en moutons bêlants et de provoquer les changements voulus car le sang nouveau est toujours source d'espoir et de dynamisme.

Lors des changements d'affectation des responsables les nouveaux noms doivent être transmis au Siège National, aux DR, et aux autres présidents des sections de la région ainsi qu'aux autorités locales.

FAIBLE REACTIVITE ET MANQUE DE SERIEUX DE CERTAINES SECTIONS

Des questions sont parfois posées aux sections par les salariés du Siège, des directives ou conseils (en particulier dans les domaines administratif et financier) sont diffusés. Le taux de retour est très faible et ces éléments ne sont souvent pas ou peu appliqués. Par ailleurs il est plus que courant de voir des informations ou chiffres faux transmis au Siège. Cela démontre pour les sections concernées un manque de respect et de considération pour ceux qui essaient de faciliter la vie des sections dans le cadre des lois et réglementations. C'est aussi de la goujaterie en rien compatible avec les qualités du parachutiste que beaucoup se targuent d'avoir. L'exemple des questions relatives au nombre de membres ayant participé aux OPEX est probant. Ces questions posées par le Ministère visaient à donner une meilleure représentativité de l'UNP au sein du monde associatif. Mais plus de 40 % des sections n'ont pas répondu en dépit des nombreuses relances.

Le DAF adresse très régulièrement des demandes de rectifications des comptes de section suite aux erreurs constatées. Ces demandes sont accompagnées d'explications. Ces demandes pourtant n'obtiennent pas toujours de réponse et provoquent des réactions épidermiques voire insultantes des destinataires n'acceptant pas qu'on remette en cause leur travail. La politesse, la courtoisie et l'humilité ne sont donc pas toujours au rendez-vous : où est à ce moment là l'esprit para ?

FINANCES

Le trésorier de chaque section est responsable des finances de sa section et « in fine » devant le PN et le TN. Le président de section ne doit en aucune façon assumer les prérogatives ou faire fonction de trésorier. Par principe le président décide, le trésorier paie et le secrétaire met en œuvre avec les pièces justificatives voulues pour chacun d'entre eux.

Si un problème survient parce que le président a décidé seul et engagé des dépenses, voire utilisé seul le chéquier de la section, le trésorier est reconnu tout autant responsable. Le cas actuel d'une section où le président a été responsable de malversations et de non présentation

détaillée des comptes à sa section montre que cette section et surtout son trésorier vont maintenant être tenus pour responsables aussi par la justice pour avoir avalisé les comptes faux fournis par leur président. Le Bureau National de l'UNP engagera désormais systématiquement des actions en justice à l'encontre du président et du trésorier (même si celui-ci prétend ne pas pouvoir obtenir les comptes tenus par son président) en cas de comptabilité douteuse dans une section.

Le suivi financier et comptable d'une section ne se fait pas une fois par an au moment de transmettre les chiffres au siège, mais impose des points de situation soit avant et après chaque grande activité, soit périodiquement et « a minima » mensuellement. Cela permet un bon suivi à la fois par le bureau et par l'ensemble de la section qui a le droit et le devoir de savoir comment sont utilisés les fonds. Cela permet aussi de faciliter l'arrêté annuel et de le transmettre dans les délais requis.

MERITE UNP

Des décisions ont été prises quant aux dates de présentation des demandes (2 fois par an). Aucune dérogation n'est acceptée en dehors d'une urgence liée à un état de santé critique.

Des remises en section sont possibles. Elles doivent rester exceptionnelles, et pour cela la demande doit être faite au siège (PN et chancelier national) avec des raisons recevables. Les remises en section non autorisées ne sont pas validées.

Le port du Mérite UNP doit être réservé aux cérémonies UNP et proscrit pour les cérémonies nationales.

TENUE, PROTOCOLE ET ACTIVITES

Depuis plusieurs années un effort a été fait et constaté dans le port de la tenue. Néanmoins encore trop de fantaisies ou de tenues débraillées demeurent, nuisant à l'image de l'UNP et à son recrutement.

Les maires (certains n'ayant pas pu effectuer leur service militaire) ne connaissent plus le protocole, et s'appuient souvent pour organiser les cérémonies sur le responsable UNP local. Celui-ci doit donc prendre ses références à la fois dans le mémento du président de section, ou auprès du chancelier national, et surtout demander l'avis et le conseil du DMD, spécialiste de ce domaine.

Le 11 novembre n'est plus la seule commémoration de l'armistice mettant fin à la 1^{ère} GM, mais c'est surtout la cérémonie d'hommage aux morts de tous les conflits. Cette évolution, voulue par la loi, est à rappeler aux autorités civiles locales qu'il faut inviter à modifier le déroulement du cérémonial en ce sens.

Si la Mémoire est une priorité pour l'UNP il faut néanmoins veiller à organiser moins de cérémonies (car l'accumulation des cérémonies les banalise) mais donner davantage d'ampleur à celles qui sont décidées. Ainsi un regroupement de plusieurs sections, tournant entre les différentes communes, contribue à redonner, par l'effectif engagé, du sens et de l'intérêt pour les populations.

La présidence de cérémonies organisées par l'UNP ne peut être confiée qu'à des membres de l'UNP en charge d'une responsabilité (membres du BN, DR, président de section). Aucune autre autorité n'est habilitée à présider une telle cérémonie sans autorisation préalable du BN, et a fortiori lorsque la personne concernée n'est plus membre de l'UNP ou n'a pas payé sa cotisation depuis plusieurs années. Outrepasser cette règle peut amener à remettre en cause le mandat du président de section ayant autorisé cette dérive.

La mutualisation et le regroupement des sections permettent de rehausser la qualité des activités. Cela a été démontré cette année dans les activités que j'ai pu constater dans le Vaucluse, dans le Tarn, dans l'Hérault, dans les Landes, en Franche-Comté, etc. Bien des sections y parviennent donc très bien. Cela devrait être généralisé sous l'impulsion des DR.

SAINT MICHEL

Il est souhaitable que les sections participent à la Saint Michel nationale à Paris. Le ravivage de la Flamme par l'UNP doit demeurer l'un des plus importants ravivages de l'année, faute de quoi l'UNP ne pourra plus bénéficier de mesures exceptionnelles pour cette cérémonie. Par conséquent il faut préférer organiser la Saint Michel des sections à une autre date que celle de la cérémonie nationale. Cette participation des sections est d'ailleurs l'occasion de dépenser utilement les fonds de la section en finançant tout ou partie du coût du déplacement. D'éventuelles saint Michel régionales seront toujours les bienvenues, méritant d'être initiées et coordonnées par les DR.

EN CONCLUSION

Si l'UNP fonctionne et avance tant bien que mal, encore de nombreuses procédures, attitudes, habitudes sont à améliorer pour permettre à notre association de vivre avec sérénité et efficacité au quotidien, en conformité avec les lois, nos statuts et règlements.

J'ai voulu, depuis que je suis Président National, renforcer nos capacités et notre image. Je continuerai à le faire en me présentant au renouvellement de mon mandat d'administrateur. Car je veux conforter l'esprit de l'UNP. Il ne suffit pas de s'approprier les qualités des paras (rigueur, respect, camaraderie, volontarisme, initiative) il faut surtout les appliquer; c'est ce que fait la grosse majorité de nos membres. Mais certains, nous le constatons tous les jours, s'en croient peut-être exemptés, ce qui justifiait ces rappels, lesquels devront être diffusés à tous nos membres par les destinataires initiaux.

Voici la voie de notre crédibilité et de notre capacité à attirer et motiver de jeunes et vrais paras !

Général (2S) Patrice CAILLE

Président de l'UNP